



Le Fer de lance

Volume 13 n° 2

13 octobre 2010

Mot de la présidente

Chères enseignantes et chers enseignants,

Semaine pour l'école publique et sondage

Nous venons de terminer la 2^e édition de la *Semaine pour l'école publique*. Cette année encore, la FAE et la porte-parole nationale, Claire Pimparé, ont été très présentes dans les médias. Tout d'abord, pour démontrer l'importance à accorder à notre école publique qui permet à toutes et tous, sans exception, d'avoir accès à une éducation de qualité formatrice de citoyennes et citoyens à part entière. Ensuite, pour dénoncer le financement public des écoles privées qui devrait cesser afin de réinjecter ces sommes dans le réseau public.



C'est un débat que nous alimentons dans l'espoir qu'un jour le gouvernement en poste prenne ses responsabilités et tienne compte de l'avis populaire qui souhaite, à près de 70%, l'arrêt du financement public des écoles privées. Soulignons que ce pourcentage a augmenté de 9% depuis l'an dernier. Nos actions porteraient-elles fruit? Probablement.

Cette statistique provient d'un sondage commandé par la Fédération autonome de l'enseignement. La firme *Léger Marketing* a été mandatée par la FAE pour mener une étude auprès de la population québécoise afin de connaître son opinion quant à l'école publique. Consultez tous les résultats de ce sondage en visitant notre site au www.sregionlaval.ca.

À 88 %, les répondants affirment que le gouvernement devrait investir davantage dans le réseau scolaire public. Est-ce à dire que l'éducation devrait être une priorité nationale? Certainement! J'ajoute que le personnel enseignant devrait être mieux écouté afin que les services à offrir aux élèves soient plus adéquats et répondent mieux à leurs besoins. Nous sommes les intervenants de première ligne dans les écoles, les mieux placés pour apprécier la situation. D'ailleurs, la

plateforme pédagogique lancée l'année dernière par la FAE, constitue un modèle éloquent de ce qui peut favoriser la réussite des élèves. Nous y revendiquons un net retour à l'acquisition de connaissances: 74% des répondants au sondage le croient aussi. Plus de 6 Québécoises et Québécois sur 10 sont convaincus que la réforme a nui à la qualité de l'école publique!

Notre lutte contre plusieurs éléments de cette réforme s'en trouve encore plus justifiée. L'élément le plus décrié, c'est l'intégration massive des élèves en difficulté dans les classes régulières. À Laval, plusieurs classes spécialisées ont été supprimées, ces dernières années. Ce n'est certainement pas parce qu'il y a moins d'élèves en difficulté, au contraire. À 83%, la population croit que la création de classes spécialisées pour les élèves ayant des troubles graves d'apprentissage ou de comportement contribuerait à l'amélioration de l'école publique. Près de trois répondants sur quatre affirment aussi que l'État doit assumer les frais relatifs à la prestation de services complémentaires pour les élèves qui fréquentent l'éducation des adultes, la formation professionnelle ou pour les jeunes décrocheurs. D'autres questions et réponses intéressantes composent ce sondage; je vous invite à les découvrir.

Je terminerais ce sujet en vous parlant de la dernière question dont le résultat me laisse perplexe. À la question *Selon vous, l'école publique doit-elle d'abord et avant tout former les élèves en tant que futurs travailleurs ou futurs citoyens?*, seulement 57% des personnes interrogées pensent que l'école devrait former des citoyens contre 38% croyant que l'école devrait former des travailleurs. Posez la question autour de vous, les réponses sont parfois surprenantes...



suite du mot de la présidente à la page 2 ...

Négociation nationale et Forum sur l'intégration des EHDAA

Concernant la négociation, je n'ai pas vraiment de nouveau à vous annoncer, n'ayant été convoquée à aucune instance nationale depuis le 10 septembre dernier. Je vous rappelle que le SERL est dissident de la décision majoritaire à l'effet que l'entente de principe sectorielle (conditions d'exercice d'emploi) soit entérinée. Pour ce qui est du projet d'entente intersectorielle (conditions économiques), tous les syndicats affiliés à la FAE l'ont rejeté.

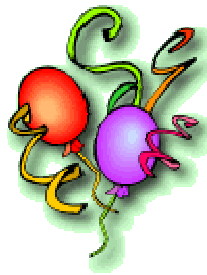
Nous savons que la nouvelle ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, maintient la tenue du **Forum sur l'intégration des EHDAA** annoncé par la ministre sortante, Michelle Courchesne. Il aura lieu le 25 octobre prochain: **une** seule journée! La FAE a dénoncé publiquement le peu de temps accordé pour arriver à un consensus national sur une question aussi cruciale en éducation. Le déroulement de cette journée ne permettra que quelques heures d'échange sans réel débat ni dépôt de mémoires.

En fin de négo, ce Forum avait souvent été évoqué comme moyen pour y porter nos revendications; nous étions déjà **très sceptiques** à l'endroit de cet événement ministériel! Encore une fois, nous n'avions pas tort! Néanmoins, la FAE y sera présente pour faire valoir, en quelques petites minutes, notre position fédérative sur l'intégration.

D'ici la tenue du Forum, nous voulons profiter des médias pour faire connaître notre point de vue et attirer l'attention du public sur l'intégration. En plus, la journée même du 25 octobre, une trentaine de membres du SERL, avec des collègues des autres syndicats FAE, seront libérés de leur enseignement pour faire le voyage vers Québec. Nous nous exprimerons à l'extérieur du bâtiment, mais on nous entendra et on nous verra quand même!

Le dossier de l'intégration nous touche directement, pas besoin de vous en convaincre: nous en vivons toutes et tous les conséquences. Malgré nos déceptions concernant la négociation, nous devons nous retrousser les manches et poursuivre notre action afin d'essayer d'améliorer nos conditions et, conséquemment, celles des élèves. Si cette action vous intéresse, veuillez téléphoner au SERL. Nous prendrons les 28 premières inscriptions.

Fêtes des retraitées et retraités de 2009-2010



Je termine ce mot sur une note plus festive en vous parlant de la fête des retraitées et retraités qui aura lieu le 22 octobre prochain. Chaque année, le SERL souligne le départ de celles et ceux qui ont contribué à valoriser l'école par leur engagement, leur dévouement et leur amour des jeunes et moins jeunes.

Un jour, on prend la difficile décision de profiter de cette retraite, bien qu'un pincement au cœur doive se faire sentir... quand on pense à tous ces enfants ou adultes qui ont croisé notre route. En votre nom, je les remercierai et le ferai particulièrement pour Michel Trempe, qui a déjà été le président du SERL.

Solidairement vôtre,

Chantal Crochetière

Un petit rappel!



N'oubliez pas que vous pouvez consulter l'entente locale complète et à jour, à l'onglet *convention collective* sur le site web du SERL.

Rappelons que toutes les ententes signées avec la commission scolaire qui ont amendé le texte original de 2002 y ont été ajoutées. Ces amendements ont été intégrés à leur place dans la séquence des articles et des clauses: vous avez immédiatement sous les yeux le texte en vigueur.

Bien que le site web du syndicat facilite la vérification de vos conditions de travail, seul le texte officiel dûment signé a force légale.

Précaires et congés non monnayables pour maladie

Plusieurs enseignantes et enseignants à statut précaire se questionnent quant à l'application de la banque de congés non monnayables pour maladie.

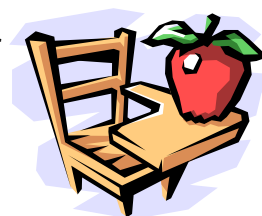
Rappelons que le dépôt patronal, lors de la dernière ronde de négociation, comprenait une clause limitant à six jours cette banque pour toute la carrière de l'enseignante ou l'enseignant, tant pour le personnel régulier que précaire.

À la fin de juin dernier, l'entente de principe, qui fut par la suite ratifiée par la majorité des syndicats de la FAE, ne contenait pas de clause à ce sujet.

Besoin d'enseignantes et enseignants associés

La commission scolaire de Laval nous a fait part qu'elle éprouve des difficultés à trouver des enseignantes et enseignants associés pour accueillir des stagiaires dans les domaines suivants:

- ➔ français langue seconde (classe d'accueil)
- ➔ adaptation scolaire primaire
- ➔ mathématiques et sciences



Pour plus de détails, consultez l'*Info-stage* ou l'*Info-IP* sur le site de la commission scolaire sous l'onglet: *services complémentaires*. Vous pouvez également joindre Bernadette Desmarais au numéro 450-662-7000 poste 1515.

Enfant malade et droits parentaux



Les cinq semaines de congé de paternité doivent être **consécutives**. Cependant, il est possible de suspendre ou de fractionner le congé de paternité après entente avec la commission scolaire, si l'état de l'enfant naissant nécessite une hospitalisation.

Le nombre maximal de semaines pendant lesquelles le congé de paternité peut être suspendu est équivalent au nombre de semaines que dure l'hospitalisation.

Les mêmes possibilités s'appliquent au congé de maternité, avec plusieurs variantes cependant.

Les deux sessions d'information sur les droits parentaux prévues en novembre prochain vous permettront d'obtenir plus de détails.

N'hésitez pas à téléphoner au syndicat si vous êtes dans une telle situation.

À surveiller!

www.sregionlaval.ca

Aux futures et futurs retraités



Lors de son Congrès de juin, la Fédération autonome de l'enseignement a créé une Association de personnes retraitées (APR-FAE)! Bonne nouvelle!

Tous les membres du SERL qui ont pris leur retraite depuis 2006 en seront bientôt informés par lettre et invités à y adhérer.

Et à compter de maintenant, les futures et futurs retraités pourront maintenir leur lien avec l'éducation en devenant membres de leur association.

Frais payés

Pour encourager ses membres enseignants à participer aux destinées du regroupement des retraitées et retraités, le conseil d'administration a décidé de payer, pour les retraitées et retraités de 2010-2011, les frais d'adhésion pendant les deux premières années.

Votre tâche : à vérifier



Au plus tard le 15 octobre, la direction confirme par écrit à chaque enseignante ou enseignant la tâche qui lui est confiée.

Encore faut-il que la tâche à assumer respecte le contrat de travail!

Pour vous aider à en vérifier chaque composante, vous pouvez consulter les tableaux vulgarisés, en ligne au www.sregionlava.ca, onglet *convention collective*.



La tâche s'établit au prorata du pourcentage de votre poste ou de votre contrat.

Exemples:

- ☛ Si vous avez obtenu un congé sans traitement et que votre tâche s'établit à 80 %, chaque composante de votre tâche doit être fixée à 80 % d'une tâche pleine.
- ☛ Une tâche avec du préscolaire et du primaire?

Il faut distinguer la portion « préscolaire » et la portion « primaire », chacune calculée en fonction du pourcentage respectif de la tâche à accomplir.

Congé sans traitement en 2009-2010: voulez-vous racheter le service ?



Le RREGOP* vous permet de racheter **sans intérêt** le service correspondant à votre congé sans traitement, si vous le demandez **dans les six mois qui suivent la fin du congé**.

Le rachat doit être envisagé si vous avez obtenu un congé sans traitement d'un pourcentage supérieur à 20 % ou si le congé a couvert une période dépassant 30 jours civils consécutifs.

◆ Particularité droits parentaux

Si vous avez prolongé un congé de maternité via un congé sans traitement, en optant pour l'une des 5 options offertes, il peut être plus avantageux, **dans certains cas**, de soumettre une demande de rachat après le délai de 6 mois de la fin du congé. Pourquoi? Parce qu'après 6 mois, le coût du rachat tient compte de votre âge: si vous vous situez dans les tranches d'âge des plus jeunes, il se pourrait que vous puissiez économiser en patientant...

Vérifiez avec la CARRA au 1-800-463-5533.

Pour toute demande de rachat, un formulaire doit être dûment rempli et signé. Comme l'employeur doit remplir sa section, il vous faut vous adresser à la commission scolaire pour procéder. Contactez Colette Gagnon au poste 1145

* (Régime de Retraite des Employés du Gouvernement et des Organismes Publics)

EHDAA : plan d'intervention

Voici venu le temps d'élaborer les plans d'intervention pour les élèves qui éprouvent des difficultés, comme le prévoit l'article 96.14 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP).

Le plan d'intervention est **obligatoire** pour:

- les élèves handicapés;
- les élèves reconnus ayant des difficultés d'adaptation (T.C.) ou d'apprentissage (D.A.);

qu'ils soient intégrés dans une classe régulière ou qu'ils fréquentent une classe spécialisée.

Le plan d'intervention est **facultatif** pour tout élève qui éprouve des difficultés et que vous considérez « à risque ».

Extrait des dispositions nationales

Annexe XIX: Élèves à risques

On entend par élèves à risque des élèves du préscolaire, du primaire ou du secondaire qui présentent des facteurs de vulnérabilité susceptibles d'influer sur leur apprentissage ou leur comportement et peuvent ainsi être à risque, notamment au regard de l'échec scolaire ou de leur socialisation, si une intervention rapide n'est pas effectuée.

C'est la direction de l'école qui établit le plan d'intervention et qui, par conséquent, en a la responsabilité.

La direction **voit aussi à la réalisation et à l'évaluation périodique** du plan d'intervention et en informe régulièrement les parents (article 96.14 de la LIP).

Certaines directions sont tentées de se soustraire à leur responsabilité en vous confiant des tâches qui ne vous reviennent pas. Par exemple, **ce n'est pas aux enseignantes et enseignants** à :

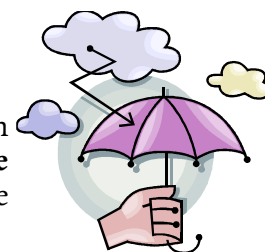
- communiquer avec les parents afin de les inviter à rencontrer la direction;
- faire un travail de recherche dans les dossiers afin de ressortir les plans d'intervention déjà existants;
- apporter des corrections sur les objectifs et les moyens;
- spécifier le maintien ou la fermeture du plan d'intervention;
- préparer une première ébauche;
- rencontrer le personnel de soutien et professionnel;
- rédiger le plan d'intervention.

L'enseignante ou l'enseignant fait partie d'un groupe d'intervenants qui partage ses informations et ses observations pour aider la direction.

Soyez donc vigilant, **ne vous substituez pas** à la direction en acceptant des responsabilités qui ne vous reviennent pas.

Assurances collectives: nouvellement engagé à temps plein?

Celles et ceux qui obtiendront prochainement un contrat d'engagement à temps plein, pour un poste régulier menant à la permanence, bénéficient d'un délai de **30 jours suivant la signature du contrat** pour apporter des modifications à leurs protections d'assurances, sans fournir de preuves de bonne santé.



En assurance maladie, vous avez ainsi accès aux régimes 2 ou 3, plus complets en termes de risques couverts. En assurance vie, vous avez accès sans preuve de bonne santé à un montant n'excédant pas 50 000 \$.

Description détaillée et coûts pour l'année 2010 au www.sregionlaval.ca, onglet *assurances*.

Pour tout changement, il faut remplir un questionnaire fourni par la commission scolaire: Lucie Major, ressources humaines poste 1116.

R A P P E L

Session de préparation à la retraite : c'est le temps de vous inscrire




Nouveauté: cette année, la session est offerte à l'automne. Un maximum d'inscriptions par session a été établi à 60. Inscrivez-vous sans tarder!

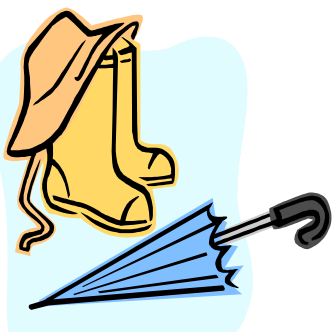
Qui peut participer?

- ✓ toute personne qui n'a pas déjà suivi la session et qui prévoit la prendre avant le 1^{er} septembre 2011.
- ✓ la conjointe et le conjoint est également invité (frais d'inscription).

Dates: 12 et 13 novembre 2010
Lieu: Château Royal
3500, boulevard du Souvenir, Laval

Inscription obligatoire avant le 14 octobre 2010  450-978-1513

Précolaire : récréations annulées



Rappelons ce qui s'applique au sujet des récréations annulées à cause d'intempéries. La commission accorde une forme de « compensation » aux enseignantes et enseignants concernés.

Pour les écoles qui ont dû annuler des récréations, la commission accepte de monnayer ou de redonner en temps l'équivalent du temps des récréations qui n'ont pas eu lieu.

En guise de prévention, S.V.P., consignez par écrit les dates où des récréations sont annulées ainsi que le nom des enseignantes et enseignants concernés afin d'accélérer le règlement du dossier à la fin de l'année scolaire. Et surtout, N'ACCEPTÉZ PAS d'amputer des journées pédagogiques!



Rédaction: Chantal Crochetière
Diane Fortin
Guylaine Martel
Justine D. Sauvé

Collaboration: Diane Bernatchez

